

Autorisations

A JOINDRE AU CONTRAT DE TRAVAIL

L'assistante maternelle est tenue à la discrétion professionnelle; de leur côté les parents s'engagent à respecter l'intimité familiale de l'assistante maternelle.
Un projet d'accueil peut également être joint au contrat de travail

ÉLÉMENTS RELATIFS A L'ACCUEIL DE L'ENFANT

PERSONNES MAJEURES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT

L'enfant ne peut être repris chez l'assistante maternelle par d'autres personnes que celles détentrices de l'autorité parentale ou par celles désignées sur l'autorisation suivante :

Monsieur et Madame..... autorisent

M.et/ou Mme

M.et/ou Mme

A venir chercher notre enfant auprès de Madame..... assistante maternelle agréé(e).

Il est souhaitable que la ou les personnes désignées soient présentées à l'assistante maternelle.

A défaut, il convient qu'elles soient en possession de leur pièce d'identité.

Si des personnes autres sont exceptionnellement susceptibles de reprendre l'enfant au domicile de l'assistante maternelle, celles-ci devront être munies d'une autorisation manuscrite des parents ou du représentant légal, ainsi que d'une pièce d'identité. A défaut, l'enfant ne leur sera pas confié.

PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence l'assistante maternelle doit prévenir les parents.

En l'absence des parents l'assistant(e) maternel(le) peut contacter :

M.et/ou Mme..... TEL :

M.et/ou Mme..... TEL :

AUTORISATION D'ACCUEIL D'URGENCE

Si l'assistante maternelle doit s'absenter pour une raison imprévisible et de force majeure, les parents l'autorisent à confier leur enfant pour un temps limité, à une tierce personne majeure :

Rappel : Seule, l'assistante maternelle habituelle de l'enfant est juridiquement responsable

Je soussigné(e)représentant légal(e) de l'enfant

autorise Mme.....assistante maternelle agréée à confier mon enfant :

au multi-accueil (si l'enfant est déjà inscrit)

à une autre assistante maternelle (dans la limite des modalités d'accueil définies par son agrément) : Mme

Autre (à préciser) :

Fait à
Le

Signature des personnes détentrices
de l'autorité parentale

AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE

Je soussigné(e) représentant légal(e) de l'enfant

Autorise l'assistante maternelle

à photographier l'enfant : oui non

à diffuser les photos : oui non

- Si oui, sur quels supports :

.....
.....

AUTORISATION CONCERNANT LES DEPLACEMENTS EN VOITURE

Je soussigné(e) représentant légal(e) de l'enfant

autorise

n'autorise pas

Madame : assistante maternelle agréée, à circuler dans son véhicule personnel avec l'enfant dans les conditions de sécurité prévues par la législation en vigueur, (siège-auto ou rehausseur homologués obligatoires).

AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné(e) représentant légal(e) de l'enfant

Autorise Mme....., assistante maternelle, sous réserve d'en être préalablement informés, à emmener notre enfant :

Au Relais petite enfance

Dans les parcs, ludothèques, bibliothèques

A rendre visite à une autre assistante maternelle

Pour les trajets scolaires des enfants de l'assistante maternelle ou des autres enfants accueillis

Autres (à préciser) :

Les parents autorisent :

- L'utilisation des jeux de plein air adaptés à l'âge de l'enfant sous la surveillance de l'assistant maternel
..... oui non

- La présence d'animaux..... oui :

Les parents doivent être prévenus de toute sortie ou déplacement de l'assistante maternelle durant l'accueil.

Les activités personnelles de l'assistant maternel sont prévues hors des temps d'accueil.

Fait à

Signature des personnes détentrices

Le

de l'autorité parentale :

ÉLÉMENTS RELATIFS A LA SANTÉ DE L'ENFANT

L'assistante maternelle accepte d'accueillir l'enfant en cas de maladie oui non

Conditions.....

L'accueil de l'enfant malade doit être compatible avec celui des autres enfants accueillis et ne représenter aucun risque pour lui-même ou les autres enfants.

AUTORISATION D'ADMINISTRER DES MEDICAMENTS

L'aide à la prise des médicaments engage la responsabilité civile et pénale de l'assistante maternelle. Si cette dernière accepte d'aider à la prise des médicaments l'employeur devra lui avoir donné son autorisation écrite et lui remettre l'ordonnance prescrivant le traitement.

Chaque geste fait l'objet d'une inscription immédiate dans un registre dédié

Je soussigné(e)représentant légal(e) de l'enfant
 autorise Mmeassistant(e) maternel(le) à donner des médicaments à notre enfant.....
 n'autorise pas Mmeassistant(e) maternel(le) à donner des médicaments à Notre enfant.....

Aucun médicament, y compris ceux contre la fièvre, ne pourra être administré à l'enfant sans ordonnance médicale. Un protocole de soin et une ordonnance devront être fournis ainsi que les médicaments correspondants pour la prise en charge de la fièvre, de l'érythème fessier, des douleurs dentaires....

Fait à
 Le

Signature des personnes détentrices
 de l'autorité parentale :

VACINATIONS

Les parents sont tenus de mettre les vaccins de leur enfant à jour pour l'accueil de leur enfant chez une assistante maternelle (articles L 3111-2 et R 3111-8 du Code de la Santé Publique), et à en informer de manière régulière et systématique l'assistante maternelle

Je soussigné(e)représentant légal(e) de l'enfantné(e) leatteste avoir fourni à Mme..... assistant(e) maternel(le) agréé(e), la photocopie du bulletin de vaccinations de notre enfant. L'assistante maternelle doit s'assurer de disposer d'une photocopie à jour, le tableau sera alors complété lors des nouveaux vaccins :

Age approprié	Nom commercial	2 mois	4 mois	5/6 mois	11 mois	12/13 mois	16-18 mois
Diphthérie Tétanos Poliomyélite Coqueluche Haemophilus Influenzae b Hépatite B	INFANRIX Hexa® OU HEXYON® OU VAXELIS®	Fait le :	Fait le :		Fait le :		
Pneumocoque	PREVENAR 13®	Fait le :	Fait le :		Fait le :		
Méningocoque C	NEISVAC®			Fait le :		Fait le :	
Rougeole Oreillons Rubéole	PRIORIX® OU M-M- RVAXPRO®					Fait le :	Fait le :

Fait à
 Le :

Signature des personnes détentrices de l'autorité parental :